

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Décembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M
FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN
Sandrine, M VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette,
Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC
Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET
Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

Excusés : M CHIGNIER Bernard remplacé par M. ROZET Romaric, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD
Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme VAGINAY Héléne, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE
Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à
M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, M VIODRIN Jérôme à M VALORGE René, M JARSAILLON
Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à Mme LEBEAU

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°167

OBJET : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2023-2026

Monsieur Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge de la culture rappelle que la loi Robert du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique précise en son article 12 qu'à compter du 1er janvier 2023 et sans effet rétroactif, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que « la lecture publique est d'intérêt intercommunal », l'EPCI élabore et met en place un « schéma de développement de la lecture publique »

La compétence lecture publique n'est pas inscrite en tant que telle dans les statuts de la collectivité (seul le fonctionnement de la Médiathèque Intercommunale (MI) l'est), mais l'engagement communautaire en ce domaine est affirmé depuis de nombreuses années. Faisant suite au Projet lecture publique 2016-2021, le présent Schéma de développement de la lecture publique 2023-2026 accentue le rôle de la collectivité dans le cadre du partage de cette compétence entre les communes et l'EPCI.

Le schéma de développement s'articule autour de 3 axes prioritaires :

a) Axe 1 : un réseau coordonné

Le diagnostic a mis en lumière la disparité, et dans certains cas, la faiblesse des moyens mis en œuvre dans les bibliothèques des villages. L'implication et la bonne volonté des équipes bénévoles isolées ne sont pas suffisantes pour porter une dynamique de développement à l'échelle du territoire. Il est nécessaire d'aller plus loin dans la mise en réseau déjà amorcée par le déploiement d'un outil de gestion informatique commun. D'une part pour épauler chacune des bibliothèques communales de manière spécifique, en fonction de ses besoins. D'autre part pour agir sur l'ensemble du territoire, grâce à des actions collaboratives portant sur l'offre documentaire, l'animation culturelle, les partenariats locaux, la communication, la formation des équipes, l'organisation et la reconnaissance du bénévolat.

Pour la collectivité, il s'agit de coordonner un réseau mixte fédérant l'ensemble des services de lecture publique, qu'ils soient communaux ou intercommunaux. Comme dans d'autres domaines, Charlieu Belmont Communauté privilégie le socle communal comme support des services de proximité.

b) Axe 2 : Des bibliothèques attractives

Partant du constat d'une fréquentation globalement faible en regard des publics et des partenaires potentiels du territoire, plusieurs leviers sont à actionner pour améliorer l'attractivité des bibliothèques.

En premier lieu, il est nécessaire de réexaminer site par site la pertinence et l'amplitude des horaires d'ouverture, en lien avec les publics visés, en particulier les familles. Pour la MI, équipement de centralité, il s'agit à la fois d'accroître le volume horaire et d'améliorer l'offre de fin de semaine.

L'harmonisation des conditions d'adhésion par la gratuité répondra à l'objectif d'égalité d'accès et permettra une communication d'ensemble cohérente.

Hormis la MI, le manque d'attractivité et de renouvellement des collections concerne l'ensemble des équipements. L'amélioration de l'offre documentaire est un objectif majeur du schéma, en particulier en direction de la jeunesse.

Plus largement, il est primordial de favoriser l'évolution de chaque bibliothèque pour qu'elle devienne un lieu de vie dans lequel chaque habitant ait envie d'entrer, que ce soit pour emprunter un livre, accéder à un service numérique, participer à une activité ou à une animation culturelle.

c) Axe 3 : un public cible, le public jeunesse et familial

Bien que les bibliothèques comptent une bonne proportion d'enfants parmi leurs adhérents, ce public reste à conquérir et le réservoir de non-usagers parmi les jeunes et les familles est important. Les écarts de services proposés sont notables d'un village à l'autre, ainsi qu'entre MI et bibliothèques communales. Point positif, le lien entre bibliothèque et école existe chaque fois que ces deux structures sont présentes sur une commune, mais l'attente des acteurs socioéducatifs pour davantage de partenariats est forte.

L'objectif principal est d'adapter les services aux usages et aux attentes des publics potentiels. Cela passe par le renforcement de l'attractivité de l'offre documentaire et numérique, mais aussi par l'amélioration des espaces pour favoriser la mise en valeur des collections ou le séjournage. Le développement de l'action culturelle, des propositions événementielles et participatives, passe en partie par la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux et les différents services communautaires.

Le ciblage du public jeunesse et familial a été validé par l'ensemble des bibliothèques à l'issue du Projet lecture Publique 2016-2021. La MI a réorganisé son organigramme en ce sens en 2021, avec une bibliothécaire chargée de la coordination des actions jeunesse au sein de l'équipement communautaire et en vue d'une coopération en réseau.

Le Département de la Loire et la DRAC sont les deux partenaires principaux pour la mise en œuvre du présent schéma.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le schéma intercommunal de développement de lecture publique 2023-2026 tel qu'annexé à la présente délibération
- Décide de communiquer le présent schéma à M. le Président du Département de la Loire et à M. le Directeur de la DRAC

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221215-N2022-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022